

**COMMUNE D'OUROUX-EN-MORVAN**  
**EXTRAIT DE**  
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 OCTOBRE 2023**  
**063 - 2023**

Le conseil municipal d'Ouroux-en-Morvan, régulièrement convoqué, s'est réuni le mardi vingt-quatre octobre deux mil vingt-trois, à dix-neuf heures, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame BERLO Florence, Maire

Date de convocation : 18 octobre 2023  
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15  
Nombre de présents : 9

Présents : Mme BERLO F (Maire) - M. EVRARD C. (1<sup>er</sup> adjoint) - MME COUAILLER E - LAFAURY P – MM LOISIL O – LUMIERE Y – BRUCKER JJ – HOUZE F – ARNOUX P

Pouvoir de M. GROSNOU F à M. EVRARD C  
Pouvoir de Mme SALLAT M.L. à Mme COUAILLER E  
Pouvoir de M. RIVIERE A à M HOUZE F

M. LUMIERE Y. a été élu secrétaire

---

OBJET : Renouvellement et modification du contrat de M. Sébastien ARNOUX

Le Maire rappelle au conseil que le contrat en CDD de M. ARNOUX Sébastien arrive à son terme le 31 octobre 2023.

Actuellement responsable de l'agence postale communale d'Ouroux en Morvan et au bout de 6 ans en contrat CDD de droit public dans le même poste, il est proposé au conseil de renouveler et modifier le contrat de M. ARNOUX Sébastien.

Modification du contrat en contrat de durée indéterminée de droit public, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2023 avec un indice brut de 351 et indice majoré de 361.

Le conseil, après avoir délibéré :

A l'unanimité,

- Accepte le renouvellement du contrat de M. ARNOUX Sébastien
- Accepte de proposer à M. ARNOUX un CDI de droit public en tant qu'agent non titulaire à partir du 1<sup>er</sup> novembre 2023
- Autorise le Maire à signer ce contrat

Fait à Ouroux-en-Morvan,  
Le 25 octobre 2023,  
Le Maire,  
Florence BERLO,



Transmis S/Préfecture

Le :

Publié

Le :